



DOSSIER DE DEMANDE

Demandeur

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

.....BONDUES

Téléphone fixe/portable :

.....

- ALLOCATION SPORT ET CULTURE
- ALLOCATION COMMUNALE AUX FAMILLES NOMBREUSES

Enfants ouvrant droit aux allocations ci-dessus (voir les conditions au verso) :

Nom et prénom	Date de naissance	Etablissement fréquenté	Classe	S&C	F.N.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Remarque : Ce dossier pouvant être utilisé pour l'une ou l'autre, ou les deux allocations ci-dessus, mettre une croix dans la ou les cases correspondantes.
 (S&C = Sport et Culture – F.N. = Familles Nombreuses)

Service fait
BON POUR PAIEMENT
 Le Maire,

Bondues, le
 (Signature)

ALLOCATION SPORT ET CULTURE**ALLOCATION COMMUNALE
AUX FAMILLES NOMBREUSES****Conditions**

1 Dépôt de la demande	Du 15 avril au 15 mai	Du 15 avril au 15 mai
2 Période de référence	Du 31 mai au 30 avril de l'année à venir	Du 30 Juin au 1 ^{er} juillet de l'année en cours
3 Domicile	Résider sur la commune au dépôt de la demande	
4 Situation fiscale	Etre assujetti à un impôt sur les revenus soumis au barème de moins de 235 € <u>Avant déductions et décotes fiscales</u>	
5 Nombre d'enfants	Celui ou ceux qui remplissent les conditions ci-après dans la période de référence.	Trois, et plus, remplissant les conditions ci-après dans la période de référence
6 - à charge	Critères habituellement retenus par la Caisse d'Allocations Familiales, (excepté celui de l'âge) la situation s'appréciant dans la période de référence.	
7 - de moins de 20 ans	De 6 à 15 ans	De moins de 20 ans au retrait du dossier
8 - fréquentant un établissement		

Pièces à joindre

9	Dernier avis d'imposition ou de non-imposition	
10	Justificatif de domicile (facture d'électricité et de téléphone).	
11		Relevé d'identité bancaire ou postal
12		Justificatif du versement des allocations familiales.

Pièces à présenter

13	Livret de famille.
----	--------------------

ATTENTION

AUCUN DOSSIER NE SERA
RECEVABLE AU DELA DU

15 MAI